

3.5

Avis d'audiences

3.5 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Paul Duval, courtier Certificat no 111694	2006-11-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> Me Marco Gaggino, vice-président Richard Giroux, C.d'A.A., membre Luc Bellefeuille, C.d'A.A., A.V.C., membre 	03-12-2007 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de représentants en assurance de dommages de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de tenir compte de ses aptitudes (<i>article 17 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition sur sanction